Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 29 octobre 2026

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Préf date	Vote effectif	Vote réel	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-01	29 octobre 2026	Retrait de l'ordre du jour « devis sol salle communale »	02/11/2026	15	15	15	0	0	**Approuvée**
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-02	29 octobre 2026	Nomination d'un secrétaire de séance	02/11/2026	15	14	14	0	1	**Approuvée**
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-03	26 octobre 2026	Convention avec AXA France dans le cadre du dispositif « Ma Protection pour votre Commune »	02/11/2026	15	14	14	0	1	**Approuvée**
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-04	29 octobre 2026	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2026	02/11/2026	15	13	11	2	2	**Approuvée**
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-05	29 octobre 2026	Décision modificative n° 03 - Budget Commune - Crédits supplémentaires pour charges de personnel	02/11/2026	15	15	15	0	0	**Approuvée**
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-06	29 octobre 2026	Décision modificative N°2- Budget Assainissement – Virement de crédits pour admission en non-valeur	02/11/2026	15	15	15	0	0	**Approuvée**
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-07	29 octobre 2026	Demande d'admission en non-valeur de créances éteintes – budget assainissement	02/11/2026	15	15	15	0	0	**Approuvée**
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-08	29 octobre 2026	Dérogation à la règle du repos dominical pour les concessionnaires automobiles - Année 2027	02/11/2026	15	15	15	0	0	**Approuvée**
Commune de Montmartin-	21500349200018	2026/29/10-09	29 octobre 2026	Mandat spécial et prise en charge des frais de déplacement des élus dans l'intérêt de la commune	02/11/2026	15	14	14	0	1	**Approuvée**

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-LDD291026-DE

sur-Mer											
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-10	29 octobre 2026	Suppression de différents postes	02/11/2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-11	29 octobre 2026	Actualisation du tableau des effectifs – suppression de postes	02/11/2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-12	29 octobre 2026	Appel d'offres : maitrise d'œuvre travaux d'assainissement collectif	02/11/2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-13	29 octobre 2026	Appel d'offres : Restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos « macro-lot A »	02/11/2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-14	29 octobre 2026	Appel d'offres : Restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos « macro-lot B »	02/11/2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin sur Mer	21500349200018	2026/29/10-15	29 octobre 2026	Appel d'offres : Restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos « macro-lot C »	02/11/2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10 16	29 octobre 2026	Appel d'offres : Restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos « macro-lot D »	02/11/2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/10-17	29 octobre 2026	Approbation de la convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'eau	02/11/2026	15	13	13	0	0	Approuvée

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture le 02/11/2026
Par dématérialisation le 02/11/2026
Et publication sur le site internet le

Pour copie conforme
Le Maire,
Monsieur Xavier LATOURNERIE

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

La secrétaire de séance,
Madame PAYSANT Sophie

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-LDD291026-DE

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291001-DE

2026/29/10-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Retrait de l'ordre du jour « validation devis -sol salle communale »

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande au conseil le retrait du point n°12 de l'odre du jour de la convocation concernant « validation devis – sol salle communale » compte tenu du fait que les devis reçus ne sont pas comparables, et propose le report de ce point lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Madame Sophie PAYSANT est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le retrait du point « validation devis- sol salle communale »

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 12 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291002-DE

2026/29/10-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 1
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose à Madame Sophie PAYSANT d'être secrétaire de séance suivant l'ordre alphabétique des membres du conseil municipal.

L'assemblée s'est réunie sur convocation du jeudi 08 octobre 2026, transmis dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, les documents concernant les points de l'ordre du jour.
Monsieur le Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivité territoriales, le conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le quorum est atteint en début de séance : La séance est ouverte avec 15 présents dont 2 procurations.

Madame Sophie PAYSANT est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de Madame Sophie PAYSANT en tant que secrétaire de séance.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 12 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291003-DE

2026/29/10-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 1
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Convention avec AXA France dans le cadre du dispositif « Ma Protection pour votre Commune »

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'AXA France visant à mettre en place, au bénéfice des habitants de la commune, le dispositif « Ma Protection pour votre Commune ».
Cette démarche a pour objectif de permettre aux habitants de bénéficier d'informations sur différentes offres proposées par AXA France, notamment dans les domaines de la santé, des obsèques et de la dépendance.
Dans ce cadre, AXA France propose d'organiser des réunions publiques d'information à destination des habitants afin de présenter les offres concernées, de répondre à leurs questions et de leur apporter, le cas échéant, une information personnalisée.
La commune mettra à disposition un local permettant l'organisation de ces réunions et assurera l'information des habitants sur leur tenue.
La convention précise que le rôle de la commune est limité à la mise à disposition d'un local et à l'information des habitants. La commune n'intervient pas dans la distribution, la souscription ou la gestion des contrats d'assurance proposés par AXA France.
Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de prévention portée par AXA Prévention, des actions complémentaires de sensibilisation pourront être organisées sur le territoire communal, notamment à destination des enfants et des familles.
À ce titre, il est notamment envisagé de mettre en place le programme « Permis Internet », destiné aux élèves de CM1 et CM2, en partenariat avec les établissements scolaires et les forces de l'ordre. Ce programme vise à sensibiliser les enfants aux usages sûrs, responsables et vigilants d'Internet et des réseaux sociaux. Le dispositif prévoit notamment une intervention des forces de l'ordre, des séances pédagogiques, un examen et une remise du « Permis Internet » aux élèves.
Ces actions de prévention sont complémentaires de la convention « Ma Protection pour votre Commune » et pourront être organisées en concertation avec les partenaires concernés.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291003-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention proposée par AXA France dans le cadre du dispositif « Ma Protection pour votre Commune » ;
- **AUTORISE** la mise à disposition d'un local communal pour l'organisation des réunions publiques d'information prévues dans le cadre de la convention ;
- **PRECISE** que le rôle de la commune est limité à l'information des habitants et à la mise à disposition des locaux nécessaires à l'organisation des réunions ;
- **PRECISE** que la commune n'intervient pas dans la distribution, la souscription ou la gestion des contrats d'assurance proposés par AXA France ;
- **PREND ACTE** de la possibilité de mettre en œuvre, en complément de cette convention, des actions de prévention et de sensibilisation proposées dans le cadre des démarches d'AXA Prévention, notamment le programme « Permis Internet » à destination des élèves de CM1 et CM2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le / 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291004-DE

2026/29/10-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 11
Votes CONTRE : 2
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2026**

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2026 ;
CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 17 septembre 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Daniel POISSON, conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2026.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291005-DE

2026/29/10-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Décision modificative n° 03 - Budget Commune - Crédits supplémentaires pour charges de personnel

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M.PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 afin d'ajuster les crédits affectés aux charges de personnel.

En effet, au regard de l'exécution budgétaire et des dépenses de personnel constatées, les crédits actuellement inscrits au budget nécessitent d'être complétés afin de permettre la prise en charge des rémunérations, charges sociales et dépenses afférentes jusqu'à la fin de l'exercice.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les mouvements de crédits proposés, tels que détaillés dans le tableau ci-dessous.

Ces mouvements portent sur la section de fonctionnement et permettent d'assurer l'équilibre budgétaire de la décision modificative.

Section de fonctionnement

Dépenses

Imputation	Ouvertures	Réductions
DF 011 – 60632		10 000,00 €
DF 012 – 633	2 000,00 €	
DF 012 – 6411	1 000,00 €	
DF 012 – 6413	27 000,00 €	
DF 012 – 6417		3 000,00 €
DF 012 – 6470	7 000,00 €	
DF 65 – 65748		2 000,00 €
DF 65 – 65888		18 585,00 €

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291005-DE

Imputation	Ouvertures	Réductions
Total	**37 000.00 €**	**33 585.00 €**

Recettes

Imputation	Ouvertures	Réductions
RF 74 – 7484	3 415,00 €	
Total	**3 415,00 €**	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 03 au budget principal de la commune pour l'exercice 2026, telle que présentée ci-dessus ;
- **APPROUVE** les ouvertures et réductions de crédits en section de fonctionnement ;
- **INSCRIT** les crédits supplémentaires nécessaires aux charges de personnel, notamment aux comptes 633, 6411, 6413 et 6470, pour un montant total de 37 000,00 € ;
- **CONSTATE** que ces ouvertures de crédits sont compensées par des réductions de crédits à hauteur de 33 585,00 € et par l'inscription de recettes supplémentaires à hauteur de 3 415,00 € ;
- **CONSTATE** que la présente décision modificative est équilibrée en section de fonctionnement à hauteur de 3 415,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations budgétaires et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et au comptable public conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 12 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de COUTAINVILLE-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291006-DE

2026/29/10-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Décision modificative n°02- Budget Assainissement – Virements de crédits pour admission en non-valeur

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative-virement de crédits du budget assainissement pour l'exercice 2026 afin de prendre en compte l'admission en non-valeur de la somme de 3 110.41 € à la suite de la mise en redressement judiciaire d'une association.
En effet, au regard de l'exécution budgétaire et de cette annulation de titre de recette, les crédits actuellement inscrits au budget nécessitent d'être complétés afin de permettre la prise en charge de cette non-valeur.
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les mouvements de crédits proposés, tels que détaillés dans le tableau ci-dessous.
Ces mouvements portent sur la section de fonctionnement et permettent d'assurer l'équilibre budgétaire de la décision modificative.

Section de fonctionnement

Dépenses

Imputation	**Ouvertures**	**Réductions**
DF 65 – 6541	3 110.41 €	
DF 014 – 706129		3 110.41 €
TOTAL	**3 110.41 €**	**3 110.41 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 02 au budget assainissement pour l'exercice 2026, telle que présentée ci-dessus ;
- **APPROUVE** les ouvertures et réductions de crédits en section de fonctionnement ;
- **CONSTATE** que la présente décision modificative est équilibrée en section de fonctionnement à hauteur de 2 110.41 € ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291006-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opération nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et au comptable public conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le / 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291007-DE

2026/29/10-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Demande d'admission en non-valeur de créances éteintes – budget assainissement

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le comptable public en charge du recouvrement des recettes de la commune expose qu'il n'a pas pu recouvrer certaines créances, cotes, titres ou produits figurant sur l'état joint à la présente délibération, en raison des motifs régulièrement constatés (insolvabilité des débiteurs, liquidation judiciaire, radiation des rôles, etc.).
Il sollicite en conséquence l'admission en non-valeur des créances correspondantes.

Vu l'état des créances irrécouvrables transmis par le comptable public,
Vu l'avis favorable du Maire,
Vu les articles L.1617-5 et R.2342-4 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits disponibles au budget assainissement – compte 6541,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances éteintes inscrits et transmis par le service de gestion comptable de Coutances le 09 octobre dernier pour un montant total de 3 110.41 €, ventilé comme suit :
  Compte 6541 : 3 110.41 €
- **ACCORDE** décharge au comptable des sommes susmentionnées
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'inscription budgétaire correspondante.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le / 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE DE MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291008-DE

2026/29/10-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Dérogation à la règle du repos dominical pour les concessionnaires automobiles - Année 2027

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.
Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.
Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal de la commune de Montmartin-sur-Mer,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 3132-26 et R. 3132-21 ;
Vu la demande de MOBILIANS en date du 2 septembre 2026 sollicitant l'ouverture des établissements automobiles certains dimanches de l'année 2027 ;
Considérant que l'article L. 3132-26 du Code du travail permet au maire de supprimer le repos dominical dans les établissements de commerce de détail, dans la limite de douze dimanches par année civile ;
Considérant que le nombre de dimanches sollicités pour les concessionnaires automobiles au titre de l'année 2027 est limité à cinq ;
Considérant qu'il convient de permettre aux concessionnaires automobiles qui le souhaitent de participer aux opérations « portes ouvertes » organisées aux dates proposées par MOBILIANS ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ÉMET** un avis favorable aux propositions de Monsieur le Maire concernant les dérogations au repos dominical pour les concessionnaires automobiles implantés sur le territoire de la commune de Montmartin-sur-Mer pour l'année 2027, aux dates suivantes :
  dimanche 17 janvier 2027 ;
  dimanche 14 mars 2027 ;
  dimanche 13 juin 2027 ;
  dimanche 12 septembre 2027 ;
  dimanche 10 octobre 2027.
- **PRÉCISE** que cette dérogation concerne les établissements de commerce de détail du secteur automobile implantés sur le territoire communal qui souhaitent effectivement ouvrir aux dates précitées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le / 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291009-DE

2026/29/10-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 1
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Mandat spécial et prise en charge des frais de déplacement des élus dans l'intérêt de la commune

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifié relatif aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales ;
Considérant que les fonctions de maire et d'adjoint donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ;
Considérant que le mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt de la commune, étrangère aux attributions courantes de l'élu, et autorisée préalablement par le conseil municipal ;
Considérant que le 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, organisé par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, se tiendra du 24 au 26 novembre 2026 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris ;
Considérant que ce Congrès constitue un temps d'échanges, de réflexion et de partage d'expériences destiné aux élus locaux et porte notamment sur les enjeux auxquels sont confrontées les communes et intercommunalités dans le cadre du nouveau mandat municipal 2026-2032 ;
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune que ses représentants participent à cette manifestation afin de prendre part aux débats, ateliers, forums, rencontres et échanges proposés dans le cadre du Congrès ;
Considérant que cette participation constitue une mission ponctuelle, précisément déterminée dans son objet, dans le temps et dans l'espace ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder un mandat spécial aux élus suivants :

- Monsieur le Maire, Xavier LATOURNERIE ;
- Madame DESLANDES Marie-Noëlle, 1ère adjointe ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291009-DE

- Monsieur LAINE Bruno, 2ème adjoint ;
- Madame POULLAIN Nicole, 3ème adjointe ;
- Monsieur Daniel POISSON, 4ème adjoint.

Le présent mandat spécial est accordé pour la participation au 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2026 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.
Dans le cadre de cette mission, les frais engagés personnellement par les élus bénéficiaires du mandat spécial pourront être pris en charge par la commune dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
La prise en charge pourra notamment concerner :

- les frais d'inscription au Congrès, le cas échéant ;
- les frais de transport en commun, notamment les déplacements ferroviaires, sur présentation des justificatifs ;
- l'utilisation d'un véhicule personnel, lorsque celle-ci est retenue pour les nécessités de la mission, sur la base des indemnités kilométriques prévues par le barème réglementaire en vigueur ;
- les frais de péage et de stationnement liés au déplacement, sur présentation des justificatifs ;
- les frais supplémentaires de repas ;
- les frais d'hébergement lorsque la mission nécessite une ou plusieurs nuitées.

Les remboursements seront effectués dans les conditions, limites et selon les barèmes fixés par les textes réglementaires en vigueur, sur présentation des justificatifs correspondants.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DONNE** mandat spécial à Monsieur Xavier LATOURNERIE, Maire, ainsi qu'à Madame Marie-Noëlle DESLANDES, 1ère adjointe, Monsieur Bruno LAINE, 2ème adjoint, Madame Nicole POULLAIN, 3ème adjointe, et Monsieur Daniel POISSON, 4ème adjoint, pour représenter la commune au 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, organisé du 24 au 26 novembre 2026 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris ;
- **AUTORISE** la prise en charge par la commune des frais engagés par les élus dans le cadre de ce mandat spécial ;
- **AUTORISE** le remboursement des frais de transport en commun, notamment ferroviaires, sur présentation des justificatifs correspondants ;
- **AUTORISE** le remboursement des indemnités kilométriques lorsque l'utilisation d'un véhicule personnel est retenue, conformément au barème réglementaire en vigueur ;
- **AUTORISE** également le remboursement des frais de péage et de stationnement engagés dans le cadre de cette mission, sur présentation des justificatifs ;
- **AUTORISE** le remboursement des frais de repas et, le cas échéant, des frais d'hébergement nécessaires à l'accomplissement de cette mission, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- **DIT** que les remboursements seront effectués dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur et sur présentation des justificatifs nécessaires.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le / 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

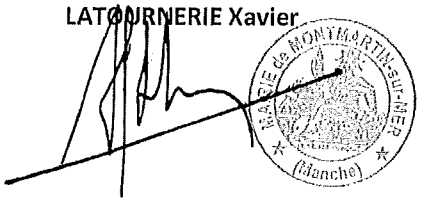

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291010-DE

2026/29/10-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Suppression de différents postes

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.
Certains postes étant restés vacants au tableau des effectifs suite à des mouvements de personnel il est proposé de supprimer ces postes qui ne seront pas pourvus :

- Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet – Catégorie C
- Un poste d'adjoint technique à temps complet – Catégorie C
- Un poste d'adjoint technique à temps complet – Catégorie C

Ces suppressions ont été soumises à l'avis du Comité Technique du Comité social territorial (CST) du 24 septembre 2026 et prendraient effet le 15 octobre 2026.

Vu la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,
Vu l'avis du Comité social territorial (CST) du 24 septembre 2026,
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Et en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** de supprimer les postes ci-dessous :

  Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet – Catégorie C ;
  Un poste d'adjoint technique à temps complet – Catégorie C ;
  Un poste d'adjoint technique à temps complet – Catégorie C ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291010-DE

- **PRECISE** que ces mesures prendront effet au 15 octobre 2026,
- **CHARGE** par conséquent son Maire ou son représentant délégué de la suite à donner à cette question.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 12 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291011-DE

2026/29/10-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs – suppression de postes

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Exposé des motifs :
Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Afin de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des mouvements de personnel il a été proposé de supprimer ces postes qui ne seront pas pourvus :

- **Suppression** d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet – Catégorie C ;
- **Suppression** d'un poste d'adjoint technique à temps complet – Catégorie C ;
- **Suppression** d'un poste d'adjoint technique à temps complet – Catégorie C ;

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
Les impacts sur les effectifs budgétaires sont les suivants :

Cadres ou emplois	Catégorie	Nombre de poste	Temps de travail	*Postes vacants*
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur	B	1	(1) TC	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	(3) TC	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	(2) TC	
Adjoint administratif	C	4	(3) TC (1) TNC	(1) TNC
TOTAL	**10**			

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291011-DE

Cadres ou emplois	Catégorie	Nombre de poste	Temps de t	
SECTEUR TECHNIQUE				
Agent de Maitrise	C	2	(2) TC	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	(4) TC	
Adjoint technique	C	6	(2) TC et (4) TNC	(1) TNC
TOTAL	12			

Agents non titulaires (*emplois pourvus*)	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif du contrat
Adjoint technique	C	*Cantine*	Indice Brut 367 Indice Majoré 366	Emploi permanent dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement – Article L. 332-8-6°
Adjoint technique	C	*Cantine*	Indice Brut 367 Indice Majoré 366	Emploi permanent dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement – Article L. 332-8-6°
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	Mairie	Indice Brut 461 Indice Majoré 409	Emploi permanent dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement – Article L. 332-8-6°
Adjoint technique	C	Atelier	Indice Brut 367 Indice Majoré 366	2023/19/10-11 du 19 octobre 2023 de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants article l.332-13 du cgfp

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le tableau des effectifs ci-dessus

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

ST MARTIN SUR MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291012-DE

2026/29/10-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Appel d'offres : maitrise d'œuvre travaux d'assainissement collectif

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.
Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.
Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au conseil du compte rendu de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le jeudi 08 octobre 2026, au sujet du choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux sur les rues Jean-Claude Ménard, Pierre des Touches, du Haut de la Lande et de la Triballe avec une mission complémentaire : réalisation de 700ml d'ITV, analyse des résultats, préconisation de travaux et définition d'enveloppe financière.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la consultation relative aux travaux de réhabilitation des réseaux sur les rues Jean-Claude Ménard, Pierre des Touches, du Haut de la Lande et de la Triballe avec une mission complémentaire : réalisation de 700ml d'ITV, lancée selon une procédure adaptée ouverte ;
Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 8 octobre 2026, présentant les résultats de l'analyse technique et financière des offres reçues ;

N° de classement des offres examinées	Nom commercial et dénomination sociale du candidat ou du mandataire
1	SOGETI Ingénierie Infra
2	OCEAM Ingénierie
3	OKARE Ingénierie
4	SUEZ Consulting/SAFEGE
5	SA2E Ingénieurs Conseils
6	VIATEC ECO (SETUR-VEOLIA)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, VALIDE ET ATTRIBUE** le choix numéro 1 concernant l'entreprise SOGETI Ingénierie Infra pour un montant de l'offre retenu de 24 115 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire où l'un de ses adjoints à signer les documents nécessaires.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le / 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291013-DE

2026/29/10-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : **Appel d'offres : Restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos « Macro-lot A »**

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur LATOURNERIE Xavier, maire fait part au conseil du compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offre qui a eu lieu le mercredi 28 octobre 2026, au sujet du choix des entreprises pour les lots suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la consultation relative aux travaux de restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos, lancée selon une procédure adaptée ouverte ;
Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 28 octobre 2026, présentant les résultats de l'analyse technique et financière des offres ;
Considérant que le macro-lot A comprend les prestations suivantes :

- Lot n° 01 : installations de chantier, échafaudages et moyens de levage ;
- Lot n° 02 : maçonnerie, fondations et pierre de taille ;

Considérant que les entreprises ALTILOC et BODIN arrivent respectivement en première position pour les lots n° 01, et n° 02, selon le classement présenté dans le compte rendu de la commission d'appel d'offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **ATTRIBUE LE LOT N°01**
  Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise ALTILOC pour le lot n° 01 « Installations de chantier, échafaudages et moyens de levage ».
  Le montant de l'offre retenue s'élève à 199 911,20 € HT.

- **ATTRIBUE LE LOT N°02**
  Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BODIN pour le lot n° 02 « Maçonnerie, fondations et pierre de taille ».
  Le montant de l'offre retenue s'élève à 378 915,72 € HT.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291013-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les pièces nécessaires à leur exécution.
- **CHARGEE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le / 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291014-DE

2026/29/10-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Appel d'offres : Restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos « Macro-lot B »

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur LATOURNERIE Xavier, maire fait part au conseil du compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offre qui a eu lieu le mercredi 28 octobre 2026, au sujet du choix des entreprises pour les lots suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la consultation relative aux travaux de restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos, lancée selon une procédure adaptée ouverte ;
Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 28 octobre 2026, présentant les résultats de l'analyse technique et financière des offres ;
Considérant que le macro-lot B comprend les prestations suivantes :

- Lot n° 03 : charpente ;
- Lot n° 04 : couverture ;
- Lot n° 05 : campanaire et paratonnerres ;

Considérant que les entreprises MDB, FALAISIENNE DE COUVERTURES et BIARD ROY arrivent respectivement en première position pour les lots n° 03, n° 04 et n° 05, selon le classement présenté dans le compte rendu de la commission d'appel d'offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **ATTRIBUE LE LOT N°03**
  Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise MDB pour le lot n° 03 « Charpente ».
  Le montant de l'offre retenue s'élève à 116 974,00 € HT.
- **ATTRIBUE LE LOT N°04**
  Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FALAISIENNE DE COUVERTURES pour le lot n° 04 « Couverture ».
  Le montant de l'offre retenue s'élève à 231 602,32 € HT.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291014-DE

- **ATTRIBUE LE LOT N°05**
  Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BIARD ROY pour le lot n° 05 « Campanaire et paratonnerres ».
  Le montant de l'offre retenue s'élève à 27 752,00 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les pièces nécessaires à leur exécution.
- **CHARGEE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 12 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291015-DE

2026/29/10-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Appel d'offres : Restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos « Macro-lot C »

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur LATOURNERIE Xavier, maire fait part au conseil du compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offre qui a eu lieu le mercredi 28 octobre 2026, au sujet du choix des entreprises pour les lots suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la consultation relative aux travaux de restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos, lancée selon une procédure adaptée ouverte ;
Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 28 octobre 2026, présentant les résultats de l'analyse technique et financière des offres ;
Considérant que le macro-lot C comprend :

- Lot n° 06 : second œuvre, menuiseries et peintures intérieures ;
- Lot n° 07 : électricité – CFO/CFA ;

Considérant que l'entreprise CGV ET CIEL arrive en première position pour le lot n° 07 « Électricité – CFO/CFA », avec une note globale de 82,00/100 ;
Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n° 06 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **ATTRIBUE LE LOT N°07**
  Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise CGV ET CIEL pour le lot n° 07 « Électricité – CFO/CFA ».
  Le montant de l'offre retenue s'élève à 31 197,56 € HT.

- **ATTRIBUE LE LOT N°06**
  Le conseil municipal prend acte qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n° 06 « Second œuvre, menuiseries et peintures intérieures ».

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291015-DE

En conséquence, aucune attribution n'est prononcée pour ce lot dans le cadre de la présente délibération. Les suites à donner à cette absence d'offre seront définies par la commune en lien avec la maîtrise d'œuvre, conformément aux règles applicables à la commande publique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les pièces nécessaires à leur exécution.
- **CHARGEE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 12 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de SAINT-MARTIN-sur-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291016-DE

2026/29/10-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Appel d'offres : Restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos « Macro-lot D »

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur LATOURNERIE Xavier, maire fait part au conseil du compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offre qui a eu lieu le mercredi 28 octobre 2026, au sujet du choix des entreprises pour les lots suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la consultation relative aux travaux de restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos, lancée selon une procédure adaptée ouverte ;
Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 28 octobre 2026, présentant les résultats de l'analyse technique et financière des offres ;

Considérant que le macro-lot D correspond au lot n° 08 « Aménagements extérieurs et voirie et réseaux divers (VRD) » ;
Considérant que l'entreprise OUEST TERRASSEMENT arrive en première position pour ce lot, avec une note globale de 87,00/100 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **ATTRIBUE LE LOT N°08**
  Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise OUEST TERRASSEMENT pour le lot n° 08 « Aménagements extérieurs et voirie et réseaux divers (VRD) ».
  Le montant de l'offre retenue s'élève à 129 653,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291016-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants à [illegible] à leur exécution.

- **CHARGEE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le / 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291017-CC

2026/29/10-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 octobre 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 23 octobre 2026

OBJET : Approbation de la convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'eau

L'an deux mil-vingt-six et le 29 octobre à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (Pouvoir à M. LATOURNERIE), Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à M. PAPIN), Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN, M. PAPIN Michel.

Madame Sophie PAYSANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

La Médiation de l'eau est un dispositif permettant de favoriser le règlement amiable des litiges entre les abonnés et les services publics d'eau et d'assainissement, dans le cadre de la réglementation relative à la médiation de la consommation.

Par courrier adressé à la commune, la Médiation de l'eau a indiqué avoir été saisie par Monsieur Alain TESSIER, abonné au service de l'eau de SDEAU 50, concernant un branchement situé au 4, impasse de la Suretière, à Montmartin-sur-Mer, ainsi que des contestations portant sur des redevances liées à la collecte et au traitement des eaux usées.

La commune étant compétente pour la gestion du service public de l'assainissement, la Médiation de l'eau sollicite la mise en place d'une convention de partenariat et de prestations afin de permettre l'instruction des litiges relevant de son champ d'intervention.

Cette convention définit les obligations respectives des parties, les modalités de traitement des dossiers et les conditions financières applicables. Elle prévoit notamment un abonnement annuel ainsi qu'une facturation des prestations en fonction de la nature des dossiers instruits.

L'adhésion à ce dispositif permettrait à la commune de disposer d'un cadre formalisé pour le traitement amiable des litiges relevant de son service public d'assainissement et de satisfaire aux obligations applicables en matière de médiation de la consommation.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'eau et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20261029-2026291017-CC

- **APPROUVE** le principe du partenariat avec la Médiation de l'eau po[illegible] litiges relevant du service public d'assainissement de la commune.

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de prestations proposée par la Médiation de l'eau, annexée à la présente délibération, sous réserve de la validation de ses dispositions financières et de son périmètre d'application.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au règlement des frais d'abonnement et des prestations correspondantes au budget communal, conformément aux dispositions de la convention.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/10/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/10/2026
Par dématérialisation le 30/10/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le / 2 NOV. 2026

Le Secrétaire de Séance,
PAYSANT Sophie

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

MAIRIE de MONTMARTIN-SUR-MER (Manche)